

Clôture de l'opération « Aménagement P+R ZAC Grands Champs Viry », confiée à Teractem

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire, dûment convoqué le seize juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps (38 rue Georges de Mestral à Archamps – 74160), sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 50

présents : 42

procurations : 5

votants : 47

PRESENTS : H. ANSELME, C. ARHUERO, A. AYEB, F. BENOIT, M. BIGAND, C. BILLARD DE SAINT LAUMER, M. BISLIMI, C. BONNAMOUR, S. BURETTE, D. CHAPPOT, S. CLAEYS, E. COLLOMB, N. CORVAÏA, C. COUTIN, E. DEAL, A. DUPRAZ, F. DUVAL, E. ESTALINAO, Y. FOL, M. GENOUD, G. GERDIL-MARGUERON, B. GONDOUIN, C. GONTHIER-GEORGES, S. GRATTAROLY, F. GUILLET, D. LASSALLE, J. LAVOREL, S. LUCAS, A. MAGNIN, A. MARTINEZ REAL, C. MERLOT, S. MICHALOT, L. MIVELLE, J-L. PECORINI, B. PERREARD, F-E. PISSARD, A. RIESEN, E. ROSAY, I. ROSSAT-MIGNOD, C. SIFFERLIN, A. SORRENTI, D. ZAMOFING

REPRESENTES : P. CHASSOT par N. CORVAÏA, L. FOTI par M. BISLIMI, M. MERMIN par F. BENOIT, G. NICOUD par C. BONNAMOUR, C. VINCENT par A. SORRENTI

SUPPLEE : O. CARRILLAT par C. GONTHIER-GEORGES

EXCUSE : N. DUPERRET

ABSENTS : C. PICCOT-CREZOLLET, H. SERVANT

Secrétaire de séance : Monsieur David ZAMOFING

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur Magnin, 3e Vice-Président,

La Communauté de Communes du Genevois est partie prenante de la lettre d'intention sur les petites douanes, signée le 23 janvier 2018. Ainsi, elle s'est engagée à mettre en œuvre un plan d'actions transfrontalier visant à réduire tangiblement le trafic pendulaire motorisé aux petites douanes. Pour accompagner la mise en service de la ligne de bus transfrontalière Viry – Bernex (ligne 63), la Communauté de Communes s'est engagée à réaliser l'aménagement d'un Parking-Relais (P+R) de 150 places sur la zone des Grands Champs à Viry.

Par décision n° 2018/06 du 13 mars 2018, la Communauté de Communes a confié à Teractem la réalisation d'un parking relais sur la zone des Grands Champs et d'un arrêt de bus à Viry.

Cette opération étant arrivée à son terme le 30 septembre 2024, son bilan définitif a été approuvé par le commissaire aux comptes en date du 30 octobre 2024.

Le bilan financier affiche un excédent à reverser à la Communauté de Communes, d'un montant de 36 645,04 € détaillé comme suit :

Dépenses		Recettes	
Etudes	3 732,00	259 600,00	Versement collectivité
travaux	160 091,64	1 147,63	produits financiers
Honoraires	58 958,40		
Frais	1 080,55		
Provision commissaire aux comptes	240,00		
Total dépenses TTC	224 102,59	260 747,63	Total recettes TTC
Boni à reverser à la CCG	36 645,04		

La présente délibération a donc pour objet de clôturer l'opération « Aménagement P+R ZAC Grands Champs Viry », confiée à Teractem.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n° 2018/06 du 13 mars 2018 portant approbation de la convention de mandat pour la réalisation d'un parking relais sur la zone des Grands Champs et d'un arrêt de bus à Viry ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 1 : mise en place d'une stratégie d'aménagement permettant de mieux organiser et de mieux réguler le développement du territoire ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière d'actions de développement économique : accueil des entreprises ;

Vu la délibération n° c_20260302_fin_005 du Conseil communautaire du 02 mars 2026 modifiée portant adoption du budget primitif 2026 – Budget principal ;

Vu l'attestation délivrée par le commissaire aux comptes en date du 30 octobre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Patrimoine et Finances, réunie le 08 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 : arrête définitivement les comptes de l'opération « Aménagement P+R ZAC Grands Champs Viry », confiée à Teractem, au montant de 36 645,04 € (boni à reverser à la Communauté de Communes du Genevois).

Article 2 : accepte définitivement ces aménagements et de constater leur intégration dans le patrimoine de la Communauté de Communes.

Article 3 : donne quitus à Teractem pour sa mission, tant sur le plan technique que financier.

Article 4 : prévoit l'inscription des recettes au budget principal – exercice 2026 – chapitre 75.

Article 5 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 47

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,
David ZAMOFING

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette délibération :
- Télétransmise en Préfecture le 01/07/2026
- Publiée le 01/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.